

# L'AUTONOMIE

## 1. Définition :

**Le mot autonomie vient du grec *autonomos* qui signifie : qui se régit par ses propres lois.**

Extrait de l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la définition du métier d'aide-soignant :

« L'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ....L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. »

La définition de la fonction d'aide-soignant situe le maintien ou la restauration de l'autonomie de la personne soignée comme une priorité des soins.

## 2. Les différentes formes d'autonomie :

- **L'autonomie physique :**

***C'est la capacité, sans aucune aide, à se déplacer, à réaliser seul les gestes de la vie quotidienne et à s'adapter aux situations rencontrées.***

Dans de nombreuses situations de maladie, d'accident, de handicap, la personne est confrontée, de façon temporaire ou définitive, à une diminution de ces capacités physiques. Il est alors essentiel de mettre en place des actions permettant :

- d'utiliser les capacités physiques conservées,
- de reconstruire une nouvelle autonomie physique, en fonction des ressources de la personne.

- **L'autonomie psychique :**

Etre autonome sur le plan psychique, c'est avoir un comportement et des règles de conduite librement choisis. Il s'agit aussi du droit du patient à faire des choix.

L'autonomie psychique ne disparaît pas dans les situations de dépendance physique. Bien au contraire, elle devient essentielle et permet de maintenir le respect et la dignité de la personne.

Le rôle de l'aide-soignant est d'apporter une aide dans les gestes de la vie quotidienne qui ne peuvent plus être assurés mais **non de décider à la place de la personne.**

- **L'autonomie sociale :**

C'est la possibilité de maintenir une vie sociale et une ouverture sur le monde.

C'est avoir des liens avec sa famille, ses amis, des loisirs, des échanges avec l'extérieur.

- **L'autonomie juridique :**

C'est la capacité à gérer ses biens et ses affaires, à prendre des décisions et assumer pleinement les conséquences de ses actes. Toute personne majeure dispose de cette autonomie juridique. La maladie, le handicap et le vieillissement ne doit pas entraver cette possibilité.

Cependant, dans certains cas, des personnes sont rendues vulnérables par l'altération de leurs facultés mentales et ne sont pas capables de prendre des décisions. Une loi de 1968 réformée le 5 mars 2007 sur la protection juridique définit trois régimes de protection juridique pour ces personnes dites « incapables majeurs » :

Sauvegarde de la justice : mesure temporaire instaurée dans l'urgence.

Curatelle : c'est un régime de protection partielle : la personne est libre pour certains actes et est assistée pour d'autres.

Tutelle : régime d'incapacité complète.

### **3. le rôle de l'aide-soignant :**

Toutes les formes d'autonomie doivent être respectées, c'est à dire :

- impliquer la personne : susciter sa participation aux activités
- valoriser ses efforts et ses progrès
- favoriser une relation de soutien permettant l'expression sur ses difficultés, sur ses choix
- la laisser faire ou faire avec elle **ce n'est en aucun cas, décider pour elle et faire à sa place !**
- transmettre à l'équipe les observations sur les progrès ou non de la personne
- évaluer quotidiennement le degré d'autonomie pour adapter les soins
- maintenir les liens familiaux et sociaux.

### **4. L'évaluation de l'autonomie :**

Afin de mettre en évidence les capacités de la personne, il est possible d'utiliser des grilles d'autonomie.

- La grille AGGIR : voir grille ci-jointe

La grille AGGIR ( Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources ) est une grille nationale qui permet d'évaluer le degré de dépendance de la personne âgée. Ces degrés sont répartis en six groupes, appelés GIR ( groupe Iso-Ressources ).

Elle a été élaborée en 1997 par les médecins de la sécurité sociale, de la Société Française de Gérontologie et par des informaticiens afin d'évaluer l'autonomie.

Cette grille s'est imposée comme l'outil de référence pour évaluer la perte d'autonomie.

Elle mesure de manière objective la perte d'autonomie qui permet à la personne âgée et à son entourage de prendre conscience de ses difficultés.

Elle permet d'identifier les solutions pour pallier l'autonomie : la mise en place d'aide à domicile, entrées en maison de retraite.

Elle détermine le montant des aides sociales et l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ( APA ). Elle participe au frais liée aux besoins d'aide à la vie quotidienne en établissement ou à domicile. Le classement des GIR 1 à 4 ouvre des droit à l'APA.

Elle est remplie par un membre de l'équipe médico-sociale lors de l'ouverture d'un dossier de demande d'APA pour la mise en place d'aide à domicile ou par le médecin coordonnateur à l'entrée en institution.

- Autres grilles : voir grilles ci-jointes

## **5. Le respect de l'autonomie :**

Le respect de l'autonomie est un droit pour toute personne. Il est clairement exprimé dans les différentes chartes existantes :

- chartes de la personne hospitalisée
- charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Se référer au cours sur le droit du patient.

## **6. La dépendance :**

La dépendance fait appel à différentes causes : la déficience, l'incapacité et le désavantage ( ou handicap), notions retenues par l'OMS dans la classification internationale.

- **La déficience :**

C'est l'altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique. La déficience correspond à l'aspect lésionnel du handicap. Elle peut être temporaire ou définitive.

Exemple : une artérite des membres inférieurs a pour conséquence une déficience motrice.

- **L'incapacité :**

Elle résulte d'une déficience et correspond à toute réduction de la capacité d'accomplir une activité dans les limites considérées comme normales pour un être humain. L'incapacité correspond à l'aspect fonctionnel du handicap.

Exemple : une déficience motrice des membres inférieurs peut engendrer une incapacité à marcher.

- **Le désavantage ou handicap :**

Il résulte pour un individu donné d'une déficience ou d'une incapacité qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle normal en rapport avec l'âge, le sexe, les facteurs sociaux et culturels. Le désavantage correspond à l'aspect situationnel du handicap.

Exemple : une déficience motrice des membres inférieurs responsable d'une incapacité à marcher a pour conséquence le handicap d'un isolement social.

### **En résumé :**

Une atteinte congénitale, maladie ou accident peuvent entraîner une déficience chez une personne. Cette déficience peut provoquer une incapacité, qui, dans un milieu social donné, pourra entraîner un handicap.

Le handicap n'est pas proportionnel à la déficience. Tout dépend de l'individu et de son environnement ainsi que les ressources personnelles, matérielles et sociales dont il dispose pour pallier ces incapacités.

# CAS CONCRET

Madame Marie, 89 ans a été admise en EHPAD depuis 6 mois suite à une chute à domicile qui a entraînée une perte d'autonomie.

Elle occupe une chambre seule équipée d'une salle de bain avec WC et douche. Le mobilier est composé de :

- Un lit électrique médicalisé avec une barrière et une potence, pour l'aider à se mobiliser
- Une table adaptable pour lui permettre de prendre son petit déjeuner au lit et poser ses objets personnels
- Un fauteuil roulant pour ses déplacements dans la résidence et extérieurs
- Un déambulateur pour ses déplacements dans la chambre.

Madame Marie est de taille moyenne. Elle se déplace seule mais ne peut effectuer ses transferts ; elle utilise la sonnette pour demander de l'aide.

Le matin elle se réveille vers 8 heures et aime prendre une douche après son petit déjeuner. Une aide est nécessaire pour le lever, le coucher, les soins d'hygiène et l'accompagnement aux toilettes.

Pour les repas de midi et du soir, elle se déplace seule en fauteuil roulant jusqu'au restaurant.

Madame Marie est veuve depuis 4 ans et a trois enfants qui vivent en région parisienne. Avant son accident, elle vivait dans un pavillon à 15 km de Troyes.

Depuis son arrivée, Madame Marie a reçu la visite d'un de ses enfants, à tour de rôle, chaque dimanche. Ceux-ci ont l'intention d'organiser son anniversaire pour ses 90 ans avec l'ensemble de la famille dimanche prochain. Pour cela, ils souhaitent que leur maman se déplace le week-end chez le fils aîné.

Madame Marie est retraitée, elle a travaillé toute sa vie professionnelle comme employée à l'EDF. Elle perçoit une retraite qui lui permet de financer son hébergement et de disposer d'un petit revenu pour payer ses courses personnelles. Prochainement, elle a l'intention d'acheter un téléviseur écran plat qui occupera moins de place dans sa chambre.

Suite aux derniers événements qui ont détérioré sa santé, madame Marie a réfléchi et souhaite établir son testament. Elle a contacté son notaire qui doit se déplacer la semaine prochaine à la résidence pour finaliser ce projet.

- 1. Indiquer les éléments du texte qui permettent d'évaluer l'autonomie de Mme Marie**
- 2. Classer les par catégories pour permettre d'identifier les différentes formes d'autonomie**
- 3. Enoncer les actions de l'aide-soignant en lien avec la perte d'autonomie de Mme Marie**

## **CORRECTION**

### **Autonomie physique :**

Un lit électrique avec barrières et potence l'aide à se mobiliser  
fauteuil roulant pour ses déplacements dans la résidence et à l'extérieur, se déplace seule en  
fauteuil roulant jusqu'au restaurant au déjeuner et au dîner  
déambulateur pour ses déplacements dans la chambre  
Se déplace seule,  
Ne peut effectuer ses transferts  
Utilise la sonnette pour demander de l'aide.  
Aide nécessaire au lever, au coucher,  
Aide nécessaire pour les soins d'hygiène  
Aide nécessaire pour l'accompagner aux toilettes

### **Autonomie psychique :**

Elle se réveille vers 8 heures et aime prendre une douche après son petit déjeuner  
Elle a l'intention d'acheter un téléviseur

### **Autonomie sociale :**

Reçoit la visite de ses enfants à tour de rôle, chaque dimanche  
Les enfants souhaitent qu'elle se déplace le week-end chez son fils aîné pour fêter son  
anniversaire

### **Autonomie juridique / financière :**

Elle perçoit une retraite qui lui permet de financer son hébergement et de disposer d'un  
revenu pour payer ses courses personnelles  
Elle souhaite établir son testament et a contacté son notaire qui doit la rencontrer à la  
résidence

### **Action aide-soignante :**

Veiller à disposer le matériel à disposition ( barrière, potence, sonnette ) **valoriser, susciter**  
Répondre à la sonnette dès que possible **la participation,**  
Aide aux transferts, lever, coucher, accompagnement aux toilettes **transmettre**  
Aide aux soins d'hygiène **évaluation autonomie quotidienne**

Prendre en compte ses souhaits et habitudes de vie : réveil à 8 heures, petit déjeuner au lit puis  
douche

Se préoccuper des possibilités d'achat du téléviseur ( enfant, prestataire ) et aménager  
l'environnement à la réception du téléviseur **favoriser relation de soutien permettant**  
**L'expression des choix et difficultés**

Préserver l'intimité de Mme M avec ses enfants : éviter les soins aux heures des visites, être  
prévenant et accueillant avec les enfants

Participer à l'organisation de l'anniversaire : ex :shampooing, mise en plis, préparation des  
effets personnels.... **Favoriser le lien social**

**Faciliter** les démarches : ex : transporter un colis, orienter un prestataire vers Mme M.,  
accueillir le notaire, être attentif à ce que Mme M. ne soit pas dérangée...

**Ne pas être impliqué dans les démarches**